Débroussaillement Obligatoire des Infrastructures Linéaires (Annexe 8 A)

Arrêté préfectoral n° 2014143-0006

Approuvé le 03 JUIN 2014

Tronçons prioritaires

Débroussaillement de 20m de part et d'autre

- Autoroute ASF
- Voies Communales
- Routes Départementales

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE

Mise à jour :

Unité du Système d'Information Géographique

Edition du :

Echelle

0 km 2

© DDTM de l'Aude - IGN Tous droits de reproduction réservés.

Débroussaillement Obligatoire des Infrastructures Linéaires (Annexe 8 B)

Arrêté préfectoral n° 2014143-0006

Approuvé le 03 JUIN 2014

Tronçons prioritaires
Débroussaillement de 20m de part et d'autre

- Autoroute ASF
- Voies Communales
- Routes Départementales

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE

Mise à jour :

Edition du :

Unité du Système d'Information Géographique

Echelle

© DDTM de l'Aude - IGN Tous droits de reproduction réservés.

Débroussaillement Obligatoire des Infrastructures Linéaires (Annexe 8 C)

Arrêté préfectoral n° 2014143-0006

Approuvé le 03 JUIN 2014

Tronçons prioritaires

Débroussaillement de 20m de part et d'autre

- Autoroute ASF
- Voies Communales
- Routes Départementales

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE

Mise à jour :

Edition du :

Unité du Système d'Information Géographique

Echelle

© DDTM de l'Aude - ©IGN Tous droits de reproduction réservés.